

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté frança	ise
-------------------------	-----

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

• (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez

Date et signature : (2) \$6.02.99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Animation d'activités corporelles appliquée aux personnes en manque d'autonomie

CODE DE L'UF (3) 812203021F1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°)	801
--	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº

de ...1.... page(s)

(2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

• (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil	l supérieur (1)	
Technique	0	Technique	0	
Economique	0	Economique	0	
Paramédical	o	Paramédical	0	
Social	0	Social	0	
Pédagogique	. 0	Pédagogique	0	
Agricole	0	Agricole	О	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel: O(1) oui (1)
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n°3

de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours :

Repris en annexe n°4

de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°5 de ... I page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	812203021 F1	Code du domaine de formation : (4)	801

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum: 90 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Techniques d'expression corporelle	CT	В	48
Méthodologie spéciale	CT	F	24
2. Part d'autonomie			
		P	18
		Total des périodes	90

12.	Réservé	au	Service	d'ins	pection	:
-----	---------	----	---------	-------	---------	---

a) Observation(s)	<u>) de l'(des) Inspect</u>	eur(s) concerné(s) rela	tive(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s	
100	0015 100	- 1	servets, an dessier penagogique (annexe(s) eventuelle(s	<u>)]</u> :
riegin,	25/5/99	A molescy		
	, , , , ,	(I) DIVERNI	·	•

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. CULLI**NET** ADM. PEDAG.

Date:0.5JUIN.1999	Signature:

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) de (d') :

- acquérir les techniques diversifiées d'expression corporelle appliquées aux personnes en manque d'autonomie,
- élaborer avec les personnes en manque d'autonomie des projets intégrant les approches motrices et corporelles,
- insérer le schéma corporel dans le développement global de la personne en perte d'autonomie.

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable de :

- comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres en tenant lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Recommandations particulières pour la constitution de groupes ou le regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Techniques d'expression corporelle

Dans le cadre d'une animation corporelle avec des personnes en manque d'autonomie, l'étudiant(e) sera capable de (d'):

- mettre en place avec les personnes en manque d'autonomie les différentes phases d'un projet intégrant l'expression corporelle;
- diagnostiquer les limites physiques et psychologiques des personnes en manque d'autonomie pour participer à une activité d'expression corporelle;
- préparer des activités corporelles en tenant compte des caractéristiques d'une structure collective et du matériel disponible ;
- planifier des activités d'expression corporelle dans le temps en tenant compte de l'évolution des capacités des personnes en manque d'autonomie ;
- proposer des activités corporelles propres à développer l'imagination, la créativité et l'autonomie des personnes dans le cadre d'un projet de vie ;
- élargir les possibilités physiques de la personne en manque d'autonomie ;
- combiner les sources de relaxation aux approches corporelles (Par exemple : yoga, eutonie, taishi);
- utiliser les approches ludiques dans l'exploration et le développement corporels ;
- adopter les normes de sécurité et d'hygiène adéquats.

Enseignement secondaire supérieur

4.2. Méthodologie spéciale

Dans le cadre d'une animation corporelle avec des personnes en manque d'autonomie, l'étudiant(e) sera capable de (d') :

- définir les objectifs d'une activité d'animation visant l'expression corporelle en tenant compte du niveau d'autonomie de la personne ;
- rechercher l'adéquation entre différentes techniques d'expression corporelle, un projet et les capacités motrices des personnes en manque d'autonomie;
- créer avec les personnes en manque d'autonomie les conditions d'une approche interculturelle du corps et de l'expression corporelle ;
- guider les personnes en manque d'autonomie dans l'organisation et la réalisation d'une activité corporelle ;
- définir des critères d'évaluation et de réussite d'une activité d'animation corporelle avec des personnes en manque d'autonomie ;
- expliciter auprès des personnes en manque d'autonomie les bienfaits et les limites des approches d'expression corporelles dans leur développement global;
- adapter les activités proposées aux résistances, freins et tabous émis par la personne en manque d'autonomie ;
- permettre à la personne en manque d'autonomie de vaincre ses peurs afin d'en dégager des bénéfices pour les autres et pour le groupe ;
- développer chez des personnes en manque d'autonomie l'expression des sensations liées à des mouvements et positions ;
- mettre en valeur les potentialités des personnes en manque d'autonomie ;
- prendre en compte les besoins, les intérêts et les attentes des personnes en perte d'autonomie dans l'élaboration des activités ;
- être à l'écoute des résistances, des freins et des tabous liés à l'expression corporelle ;
- placer la représentation du corps et l'expression corporelle dans les dimensions culturelles et sociales;
- utiliser le groupe comme stimulateur de développement individuel et collectif.

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Fixation des capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable d'élaborer un projet cohérent d'animation dans le domaine des activités corporelles avec des personnes en manque d'autonomie tenant compte des différents paramètres de la situation et intégrant les techniques et la méthodologie spécifique développée dans le programme.

Le degré de maîtrise sera déterminé par l'originalité du projet et la finesse dans la réalisation proposée.

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Profil du chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.